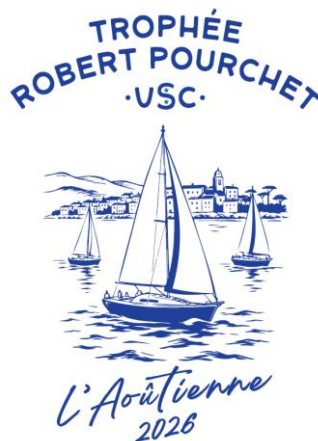




AOUTIENNE Trophée Robert Pouchet 22 et 23 août 2026

AVIS DE COURSE

« REGLES D'INTRODUCTION A LA REGATE »



0-Préambule : Prévention des violences et des incivilités

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

1. REGLES

La régate sera régie par les Règles d'Introduction à la Régate, le présent avis de course, la fiche course, et ses annexes et les règlements fédéraux

2. ADMISSIBILITE-INSCRIPTION-COMMUNICATION AUX CONCURRENTS

2.1 La régate est ouverte exclusivement aux bateaux appartenant aux membres de la SNST et jaugés OSIRIS, dans la limite des places disponibles.

Les demandes d'invitation seront enregistrées dans l'ordre de leur réception. L'attribution des invitations tiendra également compte du nombre de personnes annoncées à bord, afin de permettre l'accueil du plus grand nombre de bateaux possible dans les meilleures conditions d'organisation.

Le lien d'inscription sera transmis aux bateaux ayant préalablement sollicité une invitation, sous réserve des capacités d'accueil disponibles.

2.2 Les inscriptions devront être effectuées exclusivement via le lien d'inscription communiqué aux concurrents.

2.3 La régate étant en grade 5 :

La liste d'équipage devra être complétée dans le bulletin d'inscription en ligne comme suit :

- avec une licence Club FFVoile 2026 mention "compétition" ou "pratiquant" pour les concurrents majeur et mineur
- avec un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing et un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros pour les concurrents sans licence Club FFVoile 2026, qu'ils soient étrangers ou de nationalité française résidant à l'étranger.

2.4 Le tableau officiel est sur Racing Rules of Sailing par ce lien

<https://www.racingrulesofsailing.org/documents/15444/event>

3. DROITS A PAYER

Bateau : sans objet

Equipier : 20€ par personne



Tableau officiel
d'informations

4. PROGRAMME - MISE A DISPOSITION-TYPE DE PARCOURS-HEURE LIMITE

Tous les documents de course doivent être joints directement dans l'inscription. La liste des bateaux régulièrement inscrits et les documents de course seront mis à la disposition des concurrents sur le site internet de la SNST www.snst.org

Samedi 22 août - 10h45 Briefing obligatoire sur zone de départ-Canal VHF 77

- 11h00 Signal d'avertissement : parcours côtiers

Plusieurs courses peuvent être courues

- 18h00 Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 18h seront classés DNF

- 19h30 Apéritif au club house SNST

Dimanche 23 août - 9h45 Briefing obligatoire sur zone de départ-Canal VHF 77

- 10h00 Signal d'avertissement : parcours côtier- 1 seule course

- 12h30 Les bateaux qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée avant 12h30 seront classés DNF

- 13H30 Déjeuner et Remise des prix au restaurant de plage Les Salins – Tenue correcte exigée

5. FICHE COURSE-INFO MOUILLAGE AUX SALINS

5.1 La fiche course sera disponible sur le site internet de la SNST et mis en ligne www.snst.org

5.2 Le dimanche 23 août, à l'issue de la course du jour, les bateaux pourront rester au mouillage dans la baie des Salins, sous leur entière responsabilité.

Aucune navette ne sera mise en place par l'Organisation pour assurer le débarquement à la plage des Salins.

6. CLASSEMENT

6.1 Le système de classement utilisé sera le classement en « temps sur temps ».

6.2 Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

6.2.Ex-aequo: nombre de meilleurs scores et si besoin, score de la dernière course.

6.4 Toutes les courses compteront pour le classement final.

6.5 Le trophée Robert Pourchet sera attribué au bateau dont l'équipage présentera la moyenne d'âge la plus faible, calculée à la date de l'épreuve.

7. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

8. PHOTOGRAPHIES & DROITS DE TELEVISION

Les concurrents autorisent la Société Nautique de Saint-Tropez et l'ensemble de ses partenaires à utiliser sans aucune restriction leur nom, leur image pour tout texte, photographie, vidéo aussi bien d'eux même que du bateau qu'ils utilisent. Le nom, la biographie des équipiers pourra être utilisé ou reproduit à cet effet.

9. MENTIONS RGPD

La SNST appliquera le Règlement Général de Protection des données personnelles du 28 mai 2018.

